



Communication aux médias

Date: 24 mai 2016

Surveillance du marché 2015

Un matériel électrotechnique sur sept fait toujours l'objet d'une contestation

15 % des matériels électriques contrôlés par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2015 présentaient des défauts. 82 interdictions de ventes ou suspensions de ventes ont dû être prononcées. De plus, 17 rappels et informations de sécurité concernant des produits destinés aux consommateurs dans les domaines de l'électroménager, de l'habitat et de l'informatique ont été diffusés publiquement, et les consommateurs ont été informés à cet égard.

La surveillance du marché par l'ESTI a lieu dans toutes les régions de Suisse, conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT). Les matériels électriques pour usage domestique ainsi que pour les bureaux, l'artisanat et l'industrie sont contrôlés de manière aléatoire du point de vue de leur conformité et de leur sécurité, afin que seuls des produits électriques sûrs soient commercialisés en Suisse.



Les matériels contrôlés ont été répertoriés à l'occasion de visites effectuées dans des foires, chez les grands distributeurs, sur des marchés spécialisés et chez les fabricants, ainsi que dans le cadre de contrôles sur les plates-formes internet et dans les médias imprimés. Des contrôles ont aussi été réalisés à la suite d'informations fournies par des consommateurs, des concurrents et des professionnels du domaine électrique.

Au total, 208 matériels avec des défauts ont été enregistrés. Comme l'année précédente, 15 % de tous les matériels électrotechniques contrôlés présentaient donc des défauts. 116 d'entre eux comportaient des défauts de sécurité.

S'il existe un danger pour l'utilisateur, l'ESTI peut interdire la mise à disposition sur le marché d'un matériel. En 2015, 82 interdictions de ventes ou suspensions de ventes ont dû être prononcées. Ont été particulièrement concernés les lampes à LED et luminaires, les câbles d'alimentation, les chauffe-eau, les dispositifs de chauffage, les adaptateurs de voyage, les

batteries de PC, les produits pour systèmes de chauffage ainsi que les fiches de différents appareils présentant des propriétés électriques insuffisantes. A cet égard, il faut noter que la vente d'appareils électriques équipés de fiches étrangères est interdite en Suisse (par ex. fiches Schuko).

Dans 20 cas, les commerces et les fabricants ont eux-mêmes retirés les matériels du marché et averti l'ESTI en leur qualité d'opérateurs économiques, conformément à la loi sur la sécurité des produits (LSPro). Dans 17 cas, ces rappels et informations de sécurité ont été, en collaboration avec l'ESTI, diffusés publiquement sur le site internet du Bureau fédéral de la consommation BFC. Cela a concerné des câbles d'alimentation pour PC portables, des chauffe-eau électriques destinés au secteur commercial, divers whirlpools mobiles, des chaussures de ski chauffantes, des lampes de chevet, des chargeurs, des haut-parleurs de PC, des pompes à condensat pour le secteur commercial, des ventilateurs, des mixeurs, des radios, des tablettes électroniques, des onduleurs photovoltaïques, des luminaires pour enfants et des spots à LED.

L'ESTI recommande à tous les consommateurs et consommatrices de s'adresser pour l'achat d'appareils électriques à des fournisseurs sérieux disposant d'un service clients compétent en Suisse, de s'assurer que les modes d'emploi sont fiables et qu'un label de contrôle est apposé. Les labels de contrôle suisses reconnus sont, par exemple, le signe de sécurité  de l'ESTI – la liste des appareils portant le signe de sécurité  est publiée sous www.esti.admin.ch – et le signe de conformité SEV d'Electrosuisse. Les appareils munis de ces labels de contrôle répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une valeur ajoutée pour les consommateurs.

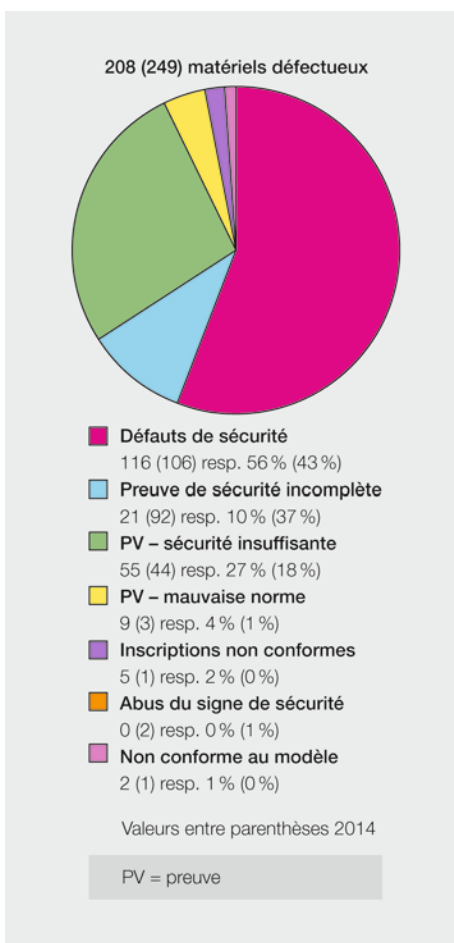
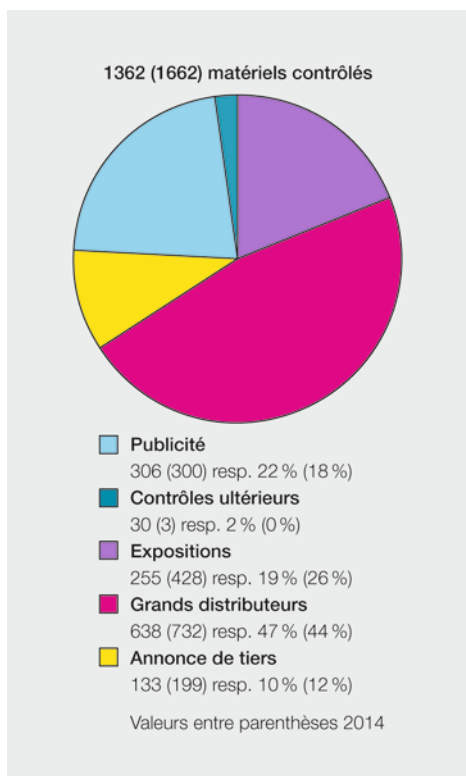
Adresse pour d'éventuelles questions :

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Renseignements: tél. n° 044 956 12 30, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch

Annexe :

Surveillance du marché 2015 (diagrammes des matériels contrôlés, des matériels avec défauts)

Surveillance du marché en 2015 – matériels à basse tension selon l'OMBT



Signe de sécurité

